



Liminaire SNJ CSE Malakoff

Réunion du 7 novembre 2018

Malakoff, le « hub » parisien du réseau ultramarin, retrouve en ce jour une instance de plein exercice. La parenthèse des sept années de représentation des personnels du site à travers le Comité d'établissement du Siège se referme avec la mise en place de ce CSE distinct.

Cette autonomie retrouvée intervient dans un moment critique.

Moment critique d'abord parce que les ordonnances Travail, en faisant disparaître CE, CHSCT et DP au profit d'une instance unique - le CSE - ont pour conséquence de réduire mécaniquement les lieux et les temps dédiés à l'exercice du dialogue social ;

Moment critique ensuite parce que le découpage du périmètre de l'établissement de Malakoff a laissé de côté plusieurs dizaines de salariés qui travaillent ici parmi nous mais relèvent pour leur part du CSE du Siège ;

Moment critique enfin parce que ce changement intervient après l'annonce officielle de la fermeture de la chaîne France Ô courant 2020.

En 1997, au moment de quitter le seizième arrondissement de Paris pour s'installer à Malakoff, les élus du CE de l'époque ont veillé à ce que le nouvel immeuble conserve le nom de Pierre Bourdan.

Par ce geste, ils voulaient à la fois honorer la mémoire de cette voix de la France Libre et signifier la permanence des missions confiées à la communauté de travail qui les avait élus.

En 20 ans cependant, beaucoup de choses ont changé.

Changements techniques avec la TNT ici et là-bas, et - partout - l'émergence du numérique.

Changements juridiques avec l'entrée de RFO en 2004 dans la holding France télévisions, puis en 2009 dans l'entreprise unique.

Changements de caps avec la valse-hésitation autour du concept de diversité et de la priorité à l'Outre-mer.

Depuis 20 ans, de RFO Sat à France Ô, en radio, en télé, sur internet, les équipes de Malakoff ont dû plus qu'ailleurs subir les incohérences de la tutelle, la condescendance de certains dirigeants de l'entreprise, le manque d'anticipation de la plupart d'entre eux.

En dix ans, les effectifs du site sont passés de 500 à 400 salariés.

Après la fermeture de l'AITV en 2014, voilà donc venue l'heure de France Ô.

À qui le tour demain ?

En dialoguant hier avec les salariés de l'établissement, la présidente Delphine Ernotte n'a pas dissipé ces inquiétudes.

Comment et selon quel calendrier précis se déroulera la transition entre la situation actuelle et le dispositif futur du tout numérique ?

Quelle sera alors la place des salariés dont l'activité est aujourd'hui en majorité liée à l'antenne de France Ô ?

Quelles garanties pour ceux d'entre eux toujours non-permanents en dépit de longues collaborations avec France télévisions ?

La direction, par la voix de la présidente, affirme vouloir associer les salariés de Malakoff à la définition des modalités de cette transition.

Pour cela le SNJ propose de créer au sein de ce CSE une commission chargée de travailler sur cette mutation.

Toutefois, les moyens prévus par l'accord d'entreprise du 9 mars 2018 pour les établissements dont les effectifs sont inférieurs à 500 salariés ne suffiront pas.

Avec 252 heures par an pour faire fonctionner l'ensemble des commissions y compris le CSSCT, le compte n'y est pas. Le SNJ réclame donc l'ouverture d'une négociation d'établissement permettant de dégager davantage de moyens pour associer les salariés à cette transformation.

La décision gouvernementale de fermer le canal hertzien de France Ô crée une situation inédite à laquelle aucun autre établissement de l'entreprise n'est confronté. Une réponse particulière doit y être apportée.

Enfin, chacun ici sait que le SNJ a saisi la justice de problèmes liés à l'organisation du scrutin du CSE de Malakoff. Ces requêtes ne mettent pas en cause la qualité des personnes concernées et portent exclusivement sur la défense de principes et le respect du droit.

Le SNJ déplore que la direction n'ait pas laissé le temps à la justice de se prononcer afin de procéder à l'installation de ce CSE sur des bases stabilisées.

Malakoff, le 7 novembre 2018